



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/569
30 novembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

482ème séance plénière
PC Journal No 482, point 2 de l'ordre du jour

DECISION No 569
COMMUNICATION AU CONSEIL MINISTERIEL
DU PROJET DE DECISION
SUR LA TOLERANCE ET LA NON-DISCRIMINATION

Le Conseil permanent décide par la présente de demander à son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel le projet de décision sur la tolérance et la non-discrimination.

Le Conseil permanent recommande au Conseil ministériel d'adopter cette décision.